



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité en date du 6 avril 1999, dans laquelle le Conseil me priait de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui soumettre un rapport sur la question tous les 90 jours.

2. Dans mon dernier rapport en date du 26 mars 2002 (S/2002/312), j'ai noté des progrès indiscutables dans la consolidation du processus de démocratisation en Guinée-Bissau. En même temps, j'ai exprimé ma préoccupation face à certains faits nouveaux qui concernaient le pouvoir judiciaire, les médias et la Ligue des droits de l'homme, et j'ai engagé le gouvernement du Premier Ministre Alhamara N'Tchia Nhasse à veiller à ce que les engagements qu'il avait pris de promouvoir le respect des droits de l'homme et l'indépendance du pouvoir judiciaire soient honorés dans la pratique. J'ai invité le Gouvernement et la communauté des donateurs à aller de l'avant en mettant rapidement en oeuvre les plans de démobilisation des ex-combattants et la restructuration des forces armées, conditions préalables indispensables à l'instauration d'une paix durable dans le pays. Enfin, j'ai demandé à la communauté internationale d'apporter à la Guinée-Bissau l'appui budgétaire, l'assistance technique et l'aide au développement dont elle a besoin d'urgence.

3. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport et met l'accent sur le rôle de facilitation que le BANUGBIS continue de jouer ainsi que sur les activités menées par d'autres organismes des Nations Unies à l'appui des efforts de consolidation de la paix que le Gouvernement déploie en cette période d'après conflit.

II. Évolution de la situation politique

4. Pendant la période considérée, la situation dans le pays est restée généralement calme, en dépit de vives tensions politiques. L'accord conclu à la fin du mois de mars entre le Gouvernement et l'opposition en vue de normaliser davantage la situation a facilité l'acceptation par l'Assemblée nationale du programme de travail du Gouvernement et a montré l'ouverture au dialogue et l'esprit de compromis du Premier Ministre, ainsi que le sens des responsabilités de la coalition des partis d'opposition.

5. Depuis lors, le dialogue entre le pouvoir législatif et le Gouvernement s'est poursuivi, notamment sur le projet de budget du Gouvernement. L'opposition ayant accusé le Gouvernement de ne pas tenir compte de certains des engagements qu'il avait pris dans le cadre du programme de travail, notamment le financement du nouveau salaire minimum fixé à 28 500 francs CFA (environ 40 dollars), le Gouvernement a retiré le projet de budget puis l'a présenté à nouveau en précisant que la précarité de la situation économique ne lui permettait pas de financer le nouveau salaire minimum.



6. Dans ce climat plus conciliant, la nécessité de faire face d'urgence aux difficultés économiques et sociales demeure un problème majeur. Faute de moyens financiers adéquats, le Gouvernement a eu du mal à gérer le budget, ce qui lui a valu les critiques des institutions de Bretton Woods.

7. Dans un décret publié le 27 avril, le Gouvernement a annoncé le remplacement des Ministres des finances et de l'économie, de la fonction publique, de la justice et des pêches. Pour certains observateurs, la nomination du nouveau Ministre des finances et de l'économie, Rui Duarte Barros, n'était pas anodine, étant donné les préoccupations exprimées par les institutions de Bretton Woods au sujet de la gestion budgétaire. Le 27 mai, le Ministre de l'intérieur a lui aussi été remplacé.

8. Autre problème majeur, le Gouvernement n'est toujours pas en mesure de verser intégralement et à temps les traitements des fonctionnaires, non plus que de régler les arriérés de salaire qui leur sont dus. Cette situation a continué de susciter des tensions sociales qui ont entraîné une détérioration des relations entre le Gouvernement et une grande confédération syndicale, la Confédération nationale des travailleurs (UNTG) qui, le 29 avril, a appelé à une grève de cinq jours des travailleurs du secteur public.

9. La Commission européenne ayant viré à l'avance des fonds admis au titre de permis de pêche, le Gouvernement a pu régler des arriérés, apaisant quelque peu les tensions sociales. Mais une nouvelle controverse a éclaté peu après lorsque le Ministère de la justice a demandé au Secrétaire général de l'UNTG de faire la preuve que l'organe exécutif de la Confédération avait été constitué dans le respect de la loi, démarche qui a été considérée comme une ingérence du Gouvernement dans les affaires internes d'un syndicat indépendant.

10. Le fait que la Constitution révisée n'a toujours pas été promulguée n'est pas étranger aux tensions politiques. Le 23 mai, le Président Yala a communiqué ses observations sur la Constitution au Président de l'Assemblée nationale. Il semble vouloir le droit de nommer les chefs d'état-major des armées et l'Inspecteur général de l'armée sur l'avis, et non pas sur la recommandation, du Gouvernement; le droit de présider le Conseil des ministres à sa convenance et le pouvoir de nommer les ambassadeurs sur l'avis du Gouvernement, et non pas sur sa recommandation. La

Commission technique de l'Assemblée nationale est en train d'examiner les propositions du Président.

11. Pour promouvoir un débat pacifique sur ces questions et d'autres encore entre les diverses institutions et acteurs clefs, le BANUGBIS a organisé à Bissau, du 15 au 17 avril 2002, un « dialogue national sur les droits de l'homme et la démocratie » qui a rassemblé plus de 80 représentants d'institutions nationales, dont les forces armées, les partis politiques et la société civile. Le dialogue a abouti à l'adoption d'une « déclaration de Bissau » qui contient des recommandations en matière de politique, de droits de l'homme et de démocratie, notamment sur la nécessité d'assurer la séparation des pouvoirs et l'indépendance du judiciaire. Il y est aussi demandé la formation d'un comité chargé de suivre la mise en oeuvre de ces recommandations et de planifier de nouvelles activités.

12. Dans le cadre d'une autre initiative prise par le BANUGBIS pour promouvoir la paix et la démocratisation, 68 participants, dont des parlementaires, ont participé à un séminaire sur les mécanismes de prévention et de résolution des conflits, qui a eu lieu à Bissau les 21 et 22 mai 2002. Le débat était centré sur la réconciliation nationale et le dialogue comme principaux moyens de gérer les différences. Entre autres conclusions, les participants au séminaire ont recommandé à l'Assemblée nationale de créer une commission de vérité et de réconciliation et d'instaurer des conditions propres à permettre aux institutions de l'État de fonctionner dans le respect des principes et des valeurs démocratiques.

III. Questions militaires et problèmes de sécurité

13. À l'échelon sous-régional, le Gouvernement a continué de coopérer pacifiquement avec les pays voisins. Au cours des derniers mois, les relations avec le Sénégal se sont encore renforcées, notamment après une visite à Bissau, le 28 mai, du Ministre sénégalais de l'intérieur venu discuter de questions d'intérêt mutuel. Au nombre de ces questions figuraient les incidents qui se sont produits récemment entre la marine de la Guinée-Bissau et des bateaux de pêche sénégalais qui n'avaient pas de permis pour pêcher dans la zone économique exclusive de la Guinée-Bissau. Ces incidents s'étaient soldés par la mort de deux membres de la marine de la Guinée-Bissau et

l'arrestation d'un certain nombre de pêcheurs sénégalais par les autorités de ce pays. L'autre question examinée était celle de la détention d'Alexandre Djiba, porte-parole du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), mouvement séparatiste de la Casamance, arrêté fin mars par les autorités de la Guinée-Bissau parce qu'il serait entré illégalement en Guinée-Bissau. M. Djiba a été relâché le 29 mai, s'est rendu au Sénégal et se trouve aujourd'hui à Banjul où il avait habité auparavant. Le BANUGBIS croit comprendre que le sort des pêcheurs sénégalais fait encore l'objet de discussions entre les deux gouvernements.

14. Si la sécurité continue de régner le long de la frontière avec le Sénégal, on continue de craindre que les flambées périodiques de violence et les activités illégales dont la Casamance est le théâtre n'aient des répercussions sur la sécurité en Guinée-Bissau dans les zones qui bordent cette région.

15. Un autre pays voisin, la Gambie, vient de réaffirmer son ferme soutien aux efforts déployés par le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour établir solidement la démocratie et la paix dans le pays, considérant que la paix dans la sous-région en dépendait directement. Au cours de la visite de mon représentant à Banjul du 16 au 21 mai, le Ministre gambien des affaires étrangères a donc souligné que son gouvernement, notamment dans le cadre de sa participation au Groupe des amis de la Guinée-Bissau, s'emploierait à mobiliser un appui international en faveur de ce pays. Une réunion des Présidents de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal pour discuter de questions d'intérêt mutuel devrait avoir lieu prochainement. Le lieu où elle se tiendra est en cours de discussion.

16. La mise en oeuvre du programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration a été de nouveau retardée. Ce programme est appuyé par un fonds d'affectation pluridonateurs géré par la Banque mondiale. Certains des donateurs ne veulent pas que le programme commence avant que le Gouvernement ait restitué l'intégralité des fonds détournés pour financer d'autres dépenses publiques. Des discussions sont en cours sur cette question. Pour cette année, le programme intéresse 3 821 personnes, dont 2 738 membres des forces armées et, parmi eux, 11 généraux et 125 officiers supérieurs. Lorsqu'il s'achèvera en 2004 par la phase de réinsertion, environ 15 000 combattants devraient en avoir bénéficié.

17. Le Gouvernement voulant restructurer les forces armées, le commandement militaire s'emploie à sensibiliser les soldats à la nécessité de procéder à cette restructuration et à recenser les besoins futurs. Toutefois, en dépit de la volonté politique qu'il manifeste indéniablement, le Gouvernement ne pourra mener ce projet à bien que s'il bénéficie d'une aide internationale, sous la forme de vastes programmes de soutien.

18. Pour ce qui est du programme de déminage, l'organisation non gouvernementale Humanitarian Aid poursuit ses activités. Au 30 avril, 3 526 mines et autres dispositifs avaient été détruits, ce qui a contribué à renforcer la sécurité. Toutefois, la découverte récente par Humanitarian Aid à Ilonde, à 15 kilomètres au nord-ouest de Bissau, d'un dépôt de munitions datant apparemment de la guerre de libération coloniale et contenant des obus de 155 millimètres qui ne sont pas neutralisés prouve bien que les autorités doivent continuer à sensibiliser la population aux risques graves auxquels les fermiers et la population sont exposés dans les régions concernées.

19. En ce qui concerne la sécurité interne, la faiblesse institutionnelle de la police de la Guinée-Bissau, et notamment l'insuffisance du soutien logistique, le manque de consignes permanentes et l'absence presque totale de formation après la fermeture des deux centres de formation, mettent la police dans la quasi-impossibilité de faire face aux problèmes qui se posent, en particulier le brigandage, le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent, auxquels il faut s'attaquer dans le cadre de la stratégie d'ensemble de consolidation de la paix. Dans ce domaine aussi, une assistance internationale est nécessaire d'urgence.

IV. Droits de l'homme

20. Le BANUGBIS a continué de promouvoir le respect des droits de l'homme et de la légalité, restant régulièrement en contact avec les institutions publiques, les partis politiques et les groupes de la société civile. J'ai été heureux de constater à ce propos que le Ministre des affaires étrangères, Filomena Mascarenhas Tipote, a réaffirmé la volonté de son gouvernement de coopérer avec les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

21. Je relève donc avec regret que le BANUGBIS a reçu un certain nombre de plaintes émanant de

membres de la famille de 38 personnes toujours détenues parce qu'elles seraient impliquées dans la tentative de coup d'État qui aurait eu lieu le 3 décembre 2001. La plupart de ces plaintes concernent les conditions de détention. Mon représentant, qui s'est rendu dans les lieux de détention et a fait savoir qu'il jugeait préoccupant le retard considérable avec lequel les intéressés étaient inculpés, a été informé que le pouvoir judiciaire était dans l'impossibilité d'aller plus vite faute de moyens. À ce jour, rien n'indique que le Gouvernement soit prêt à fournir les moyens nécessaires.

22. Dans le même temps, un progrès important a été réalisé le 23 mai, lorsque se sont ouverts au tribunal régional de Bissau les procès de membres clefs de l'ancienne junte militaire qui avaient été arrêtés au moment de la tentative de coup d'État des 22 et 23 novembre 2000, puis relâchés à titre provisoire. Le BANUGBIS suivra ces procès.

23. Avant le début des procès, des allégations persistantes faisant état d'exécutions sommaires pendant les incidents de novembre 2000 ont amené Amnesty International à écrire au Président Yala le 18 avril 2002 pour demander l'ouverture d'une enquête sur ces allégations et, en particulier, sur les circonstances du décès du général Ansumane Mane. La diffusion de la lettre par les médias locaux à la mi-mai a fait clairement apparaître que l'enquête judiciaire impartiale demandée par Amnesty International ne manquait pas de partisans dans le pays et qu'il était réellement nécessaire de faire la lumière sur ces événements.

24. En ce qui concerne les droits de l'enfant, le BANUGBIS et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec le soutien du Gouvernement des Pays-Bas, ont aidé le Gouvernement à établir et à soumettre le rapport de la Guinée-Bissau au Comité des droits de l'enfant, qui l'a examiné à Genève à la fin mai.

V. Aspects économiques et sociaux

25. La situation économique et sociale d'ensemble n'a guère perdu de sa gravité depuis mon dernier rapport, mais les missions récemment envoyées à Bissau par des donateurs multilatéraux et bilatéraux montrent que le sort de la Guinée-Bissau préoccupe davantage la communauté internationale. Plus précisément, la Banque africaine de développement a

proposé un programme d'appui à l'enseignement primaire, les Pays-Bas examinent les besoins en matière de création de capacités et la Suède, la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, entre autres, ont envoyé des missions sur place en vue de réexaminer leurs programmes d'aide. Mon représentant s'est entretenu avec des missions de donateurs à Bissau et, à la faveur d'une mission à Dakar du 29 mai au 4 juin, avec celles qui sont installées dans cette ville. Il a fait savoir qu'en dépit des craintes suscitées par la situation politique, les donateurs étaient prêts à appuyer la Guinée-Bissau.

26. À l'occasion de la troisième réunion des ministres de l'agriculture de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) qui s'est tenue à Bissau les 16 et 17 mai, le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'est employé à faire comprendre les efforts qu'il déployait pour reconstruire le pays et à obtenir un appui à cette fin.

27. Pendant la période considérée, la gestion des finances publiques est demeurée un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale. On s'accorde à penser que le progrès économique passe par la disparition du déséquilibre de l'offre et de la demande et la mise en place de procédures et de mécanismes efficaces pour assurer la viabilité financière du pays. À la suite d'une mission d'examen du Fonds monétaire international (FMI) en mars, le Gouvernement a proposé une série de mesures visant à redonner confiance dans la gestion des finances publiques.

28. On a toutefois des raisons de penser depuis peu que le déficit augmente au lieu de diminuer. Le FMI et la Banque mondiale ont donc exprimé de sérieuses réserves concernant certaines propositions du Gouvernement. Ils ont noté, par exemple, que la décision de faire passer de 10 à 6 % la taxe sur les exportations de noix de cajou et d'augmenter les salaires du secteur public à compter de septembre 2002 aurait de sérieuses conséquences sur les indicateurs de performance. Ils craignent aussi que les dépenses ne soient faites de manière arbitraire au lieu de respecter les procédures établies et que les registres de paie de l'administration ne donnent pas une idée exacte du nombre de personnes réellement employées. Face à ces préoccupations, le nouveau Ministre des finances a

rapidement fait le nécessaire pour que la Commission des finances exerce un contrôle plus efficace sur toutes les dépenses publiques. Une équipe technique de haut niveau s'est rendue à Washington à la fin mai pour y rencontrer les représentants des institutions financières internationales.

29. Pour aider le Gouvernement à répondre aux défis de la reconstruction d'après conflit, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de participer à des activités conjointes – mission interorganisations sur le terrain dans les îles Bijagos, étroite coopération interorganisations dans la région de Gabu, mise au point d'une stratégie multisectorielle de lutte contre le VIH/sida, y compris la tenue d'une session extraordinaire d'un jour de l'Assemblée nationale sur la question et appui à la participation officielle de la Guinée-Bissau à des réunions et initiatives internationales, notamment à des réunions sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qui se sont tenues à Dakar. L'équipe de pays vient d'achever le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Guinée-Bissau, qui inscrit le travail des programmes et organismes du système dans le cadre général de la consolidation de la paix.

30. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a repris ses opérations en Guinée-Bissau le 25 mai, jour où 2 000 tonnes de riz offertes par l'Agency for International Development des États-Unis sont arrivées au port de Bissau. Le riz sera distribué à la population dans un triple objectif : améliorer la fréquentation scolaire, venir en aide aux femmes et aux enfants sous-alimentés et réactiver l'agriculture au moyen de programmes vivres contre travail. En avril, le PAM avait distribué 3 762 tonnes de vivres à 103 190 bénéficiaires.

VI. Observations

31. Si la Guinée-Bissau reste aux prises avec de gros problèmes politiques, économiques et financiers, la paix continue d'y régner. Je juge encourageant que, malgré de sérieuses difficultés économiques, les dirigeants politiques cherchent toujours à s'entendre par le dialogue. Je compte que cette tendance se confirmera et que les parties honoreront les accords conclus.

32. La consolidation de la paix exige le renforcement de l'état de droit pour qu'il y ait une réelle séparation des pouvoirs et que l'État réponde mieux et plus efficacement aux besoins de la population. La réaffirmation de l'indépendance du pouvoir judiciaire doit être considérée comme un pas essentiel dans cette direction. La modernisation des forces armées, notamment la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants des forces armées et des mouvements de libération ainsi que la réduction du nombre d'armes légères demeurent une priorité élevée. Je prie instamment le Gouvernement de mettre en oeuvre les mesures qu'il est convenu de prendre et de veiller à ce que des progrès soient faits dans ces domaines cruciaux. J'engage la communauté des donateurs à appuyer les initiatives de développement et de relèvement du Gouvernement, notamment dans ces domaines prioritaires.

33. La Constitution devrait être la pierre angulaire de l'ordre et de la paix en Guinée-Bissau mais, malheureusement, l'incertitude continue de régner quant aux moyens de sortir de l'impasse constitutionnelle. Il est même difficile de déterminer à qui incombe la responsabilité de faire avancer le processus constitutionnel. Je prie donc instamment le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif de collaborer dans l'intérêt national et de parvenir rapidement à un compromis.

34. J'encourage le Président Yala à continuer de s'employer à donner à son équipe ministérielle les moyens d'agir de manière à la doter de la stabilité voulue pour qu'elle puisse réaliser ses objectifs.

35. Il est clair que la consolidation de la paix est un objectif difficile, voire impossible à atteindre, s'il ne repose pas sur des fondements économiques solides. Les efforts que fait le gouvernement du Président Yala pour construire la paix et la démocratie en Guinée-Bissau sont entravés par les ressources limitées dont il dispose. À l'évidence, la gestion financière est une question qui préoccupe profondément la communauté internationale et à laquelle le Gouvernement doit s'attaquer en priorité. J'exhorte le Gouvernement à poursuivre le dialogue encourageant qu'il a noué avec les institutions de Bretton Woods. Lorsque des mesures satisfaisantes auront été prises et que la communauté internationale aura reçu les assurances qu'elle souhaite, j'espère que les annonces de contributions faites lors de la dernière table ronde sur l'assistance internationale à la Guinée-Bissau se concrétiseront et

qu'une deuxième table ronde internationale sera préparée et aura lieu rapidement.

36. J'en appelle donc de nouveau à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide budgétaire à la Guinée-Bissau et appuie le programme de rénovation et de relèvement de l'infrastructure économique, sociale et culturelle, ainsi qu'un programme soutenu d'assistance technique pour renforcer les grandes institutions de l'État.

37. En conclusion, je tiens à rendre hommage au personnel du BANUGBIS qui, avec toute l'équipe de pays des Nations Unies, continue d'apporter avec courage et dévouement une précieuse contribution aux efforts de consolidation de la paix du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau.
